

## Interview de Bruno Noury, Maire et Conseiller Général de l'Île d'Yeu

*L'association Yeu Demain est intervenue à plusieurs occasions dans le débat concernant le futur PLU. Avec deux grandes orientations :*

*. Diminuer la dépendance de l'île vis-à-vis de l'extérieur, tant sur le plan énergétique qu'en matière de production et de consommation d'eau, de production agricole, et d'élaboration de produits alimentaires.*

*. Protéger et développer la biodiversité terrestre par une maîtrise renforcée de l'urbanisation, la recherche d'équilibre entre les zones dites naturelles (Na), les zones agricoles à développer (A), les friches à contrôler, et par des solutions alternatives au tout-automobile et aux pollutions engendrées.*

**Yeu Demain** Les annonces faites lors de la réunion publique de présentation du PLU montrent une réelle avancée dans un projet de développement agricole : surfaces de zone agricole multipliées par 10 par rapport au PLU de 2007, ouverture des friches au pastoralisme, utilisation raisonnable du classement des espaces boisés (EBC), zonage spécifique pour les sièges d'exploitation, projets ultérieurs de mise en place de zones agricoles protégées (ZAP).

En matière d'habitat, le projet de PLU fait référence aux données de 2007 qui mettent en exergue un déséquilibre grandissant entre le nombre de résidences principales (43%) et secondaires (57%). Depuis cette date, la réalisation de lotissements communaux et de ZAC, et la mutation de certaines résidences secondaires en résidences principales ont-elles permis un certain rééquilibrage ?

**Bruno Noury** L'objectif clairement défini dans le PADD est d'opérer ce rééquilibrage. Néanmoins, même si nous orientons ce document vers plus d'opérations visant au logement des insulaires (locatif ou accession), le PLU ne peut imposer la destination d'une construction vers une résidence principale ou secondaire.

**YD** Un programme plus important de logements sociaux collectifs ne serait-il pas souhaitable pour répondre aux besoins des jeunes en début de vie autonome ?

**BN** Le projet de ZAC de Ker Pissot prévoit la création d'environ 60 logements. Vendée Habitat continue aussi l'acquisition foncière des parcelles de la ZAC des Bossilles. Plusieurs autres sites sont également intégrés dans le PLU.

**Y D** La fête de l'énergie a permis la visite de deux maisons exemplaires conçues comme économes en énergie. Mais à part ces exemples, les avancées concernant des conceptions rénovées en matière d'habitat, prenant en compte des objectifs d'économie en consommation d'énergie et d'eau apparaissent bien faibles.

- B N** La municipalité est favorable à faire évoluer les conceptions en matière d'habitat de façon progressive.  
Les façades des maisons visibles depuis le domaine public resteront soumises au respect de règles concernant le style architectural traditionnel sur l'île, mais une bien plus grande liberté sera offerte quant aux façades intérieures et arrière des maisons. Il en va de même pour la possibilité de placer des capteurs solaires photovoltaïques ou thermiques, et des citernes d'eau.
- YD** Justement, afin de mieux économiser l'eau, l'installation de citernes ou timbres ne pourrait-elle pas être davantage soutenue ?
- BN** La Commune s'est associée au Département sur deux programmes : « Eco Pass » avec une prime de 1500 € de la Commune et 1500 € par le Conseil Général, pour l'accession à la propriété sur des projets de Construction basse consommation, et « Habiter mieux en Vendée » Pour des opérations de rénovation. L'intégration de solutions en termes de sobriété dans les bâtiments est à favoriser. Néanmoins, la Commune n'envisage pas pour le moment de soutien financier Particulier.
- YD** Des éco quartiers seraient-ils possibles sur l'île ?
- BN** Nous le souhaitons, par exemple dans le cadre de ZAC. Encore faudrait-il que les promoteurs publics comme Vendée Habitat acceptent de s'y engager.
- YD** Qu'en est-il du projet de parc photovoltaïque sur l'ancien CET des Corbeaux ?
- BN** Ce projet est toujours à l'étude par le SYDEV. Nous avons aussi demandé le déclassement de la parcelle concernée afin de mieux répondre à ces enjeux. Le dossier est en instruction par les services de l'Etat.
- YD** Depuis deux ans, la Municipalité a lancé, dans le cadre de l'application de la loi sur l'eau, une campagne afin de s'assurer que les installations d'assainissement collectif et non collectif sont efficaces et conformes aux décrets. Notre association suit attentivement ce dossier.  
Le dernier bulletin de Yeu Demain a présenté des solutions écologiques alternatives d'assainissement non collectif. A la demande d'habitants intéressés, une présentation publique a été organisée en novembre. La municipalité serait-elle favorable à ces alternatives ?
- BN** Oui bien sûr. Les solutions de traitement individuelles de l'assainissement évoluent sans cesse. Il est néanmoins important que ces solutions soient, au préalable, validées par les services de l'Etat.

- YD** Une prise de conscience de la nécessité de maîtriser l’envahissement des friches semble acquise.
- BN** Il faut trouver le bon équilibre, surtout en zone naturelle, avec une certaine ouverture des paysages, et la possibilité de promouvoir le pastoralisme. Avec l’aide financière du Conseil général pour l’entretien des espaces naturels, nous avons commencé des opérations de défrichage comme à la combe des Soux. D’autres sont prévues. Le pâturage sera possible sur ces espaces. Il participera à l’entretien permanent. Les chantiers de défrichage, dans le cadre d’une convention, ont été réalisés par la Société de Chasse propriétaire d’un gyrobroyeur.
- YD** D’autres intervenants concernés, associations ou agriculteurs, seraient-ils également habilités à réaliser ces travaux dans le même cadre de convention?
- BN** A condition de disposer du matériel adéquat, des conventions pourraient être passées par le Conseil Général avec d’autres opérateurs tels que les agriculteurs eux-mêmes.
- YD** Ce type de convention concerne la zone dite naturelle. Concernant les futures zones agricoles du PLU, les friches recouvrent essentiellement des terrains privés anciennement cultivés. Le coût du défrichage est trop élevé pour les propriétaires comme pour les porteurs de projets désirant les cultiver. Il faudrait imaginer des solutions. Par exemple comme à Bouguenais où la Municipalité, après étude de terrain, et avec le concours d’une association, propose aux propriétaires de terres à vocation agricole de se regrouper en AFA – association foncière agricole – en vue de les défricher et d’en permettre l’exploitation. Pour ce faire ces AFA bénéficient de subventions. Serait-ce envisageable pour l’île d’Yeu ? L’étude d’un plan de reconquête des friches agricoles pourrait-elle être proposée à un stagiaire-ingénieur ?
- BN** Les parcelles détenues par le Département font l’objet de conventions avec les agriculteurs et sont défrichées avant cette mise à disposition. En contre partie les agriculteurs entretiennent ces terrains. Pour les parcelles privées, il est plus compliqué d’intervenir. Il faudra aussi s’appuyer sur le document d’objectif (docob) qui sera arrêté concernant la zone Natura 2000.
- YD** Les feux de jardin sont maintenant interdits par arrêté préfectoral. Les habitants se posent la question de la gestion des déchets verts et des branchages.
- BN** Je ne comprends pas les motivations d’un tel arrêté. Ne plus brûler nos déchets verts génère beaucoup de dysfonctionnements. Les habitants ne peuvent comprendre, non plus, cette interdiction. Le site des Corbeaux peut encore en recevoir pendant 2 à 3 ans, le temps de boucher les deux trous. Il serait ridicule, incohérent sur le plan

environnemental, et coûteux, de les expédier sur le continent. Il faut d'abord que les propriétaires de jardins prennent l'habitude de composter leurs déchets verts, et de les utiliser comme amendement. Pour le surplus, il nous faut trouver un lieu adéquat d'entreposage.

**YD** Pour quelles utilisations ?

**BN** Il faut trouver des solutions porteuses d'avenir. Nous sommes favorables à promouvoir le compostage par les habitants eux-mêmes pour une utilisation dans les jardins. Pour le reste, on peut, par exemple, imaginer sur le lieu de stockage un système de méthanisation pour production d'énergie. Des réalisations intéressantes existent en la matière.

**YD** Une question non résolue concerne les boues résiduelles issues de la station d'épuration, et que l'on est dans l'obligation actuellement d'exporter sur le continent. Vous nous avez présenté les conclusions d'une étude sur le traitement sur l'île de ces boues à destination de compost par mélange à des déchets verts. Si les analyses sont conformes aux normes fixées par décret, ne serait-il pas contradictoire de commercialiser ce type de produit sur une île que l'on souhaite voir accéder à l'excellence environnementale ?

**BN** Beaucoup de composts commercialisés aujourd'hui sur l'île sont issus, entre autres, de boues de station. L'excellence environnementale n'est pas d'envoyer nos boues chez nos voisins continentaux, mais bien de trouver les solutions adaptées à notre territoire.

**YD** Une étude d'évaluation de la ressource en bois disponible sur la commune de l'Île d'Yeu, et de sa possibilité de valorisation vient d'être remise à la Mairie. Pourriez-vous nous en donner les grandes lignes ?

**BN** Cette étude sur la filière bois-énergie montre que la ressource en bois sur pied sur l'île offre un potentiel exploitable important. Mais ce potentiel est déjà largement exploité, voire surexploité, par les habitants sous forme de bûches. Il n'est pas question d'entrer en concurrence avec cette pratique. Mais on note une totale absence de gestion de la futaie privée. Sans renouvellement, la futaie résineuse de l'île risque de se dégrader rapidement.

**YD** La ressource disponible issue du bois sur pied serait donc pleinement exploitée.

**BN** Par contre, pour en revenir aux déchets verts, la partie bois (ligneuse) de ces déchets, constituée des branches, branchages et bois de taille, à laquelle il faut ajouter l'utilisation des friches et des taillis de chêne vert, paraît abondante. Les tonnages estimés suffiraient à couvrir les besoins du projet de chaufferie pour l'hôpital, la maison de retraite et le pôle santé.

Par ailleurs, la notion d'agroforesterie, qui associe les arbres plantés pour leur bois ou leurs fruits, et une production agricole telle que le maraîchage, ou comme le sylvo-pastoralisme, c'est-à-dire le pâturage sous boisement, sont à promouvoir sur l'île.

**YD** Il y a également le problème de la gestion des gravats.

**BN** C'est loin d'être un problème simple dans un site aussi protégé que l'Île d'Yeu. Pour les mêmes raisons que pour les déchets verts, leur exportation sur le continent serait une hérésie. Nous avons une solution pour 5 à 6 ans avec la réhabilitation de la carrière où, recouverts ensuite de terre végétale, leur utilisation permettrait d'adoucir et de sécuriser les fronts de taille. A condition, bien sûr, que ces gravats aient été préalablement triés pour n'utiliser que les produits inertes et sans risque pour l'environnement. Le démarrage est prévu en janvier 2013. Cette utilisation suppose l'existence d'une zone d'entreposage, de tri, de concassage, et de gestion.

**YD** La densité de la circulation cycliste l'été rend nécessaire la création d'un vrai réseau cyclable indépendant du réseau routier. La piste de Ker Chalon à La Croix prolongée jusqu' aux Tchinettes, celle du Moulin du Grand Chemin, comme le chemin de la grande Rémangère sont plébiscitées.

**BN** Nous souhaitons une évolution vers un tel réseau. Le maillage sera progressif car il nous faut prendre en compte certaines résistances. Sur le site classé, c'est-à-dire la côte sauvage et la zone proche, la réglementation ne permet pas la création de voie nouvelle. Par contre, l'aménagement cyclable de voies existantes est possible. Dans ce cas, restreindre la libre circulation automobile se heurte aux résistances de certains habitants.

**YD** Lors de l'assemblée générale de Yeu Demain, les participants ont souhaité que la liaison piétonne voire cyclable entre la cale située au bout de la rue de la Plage en provenance du port, et le début de la dune de Ker Chalon de la rue des Naufrageurs soit réalisée. Manifestement, il y a eu privatisation de l'ancien chemin douanier. Depuis 4 ans, notre association a alerté les services de l'Etat pour que la servitude de passage de 3 mètres le long du littoral créée par la loi du 31 décembre 1976 soit respectée sur tout le pourtour de l'Île d'Yeu.

**BN** Le Conseil Municipal a pris une délibération unanime sur cette question en avril 2010. Le document du PLU comportera graphiquement une réserve correspondant à cette servitude. Par ailleurs, nous avons relancé les services de l'Etat. Ce sera sans doute long à mettre en place, mais il faut absolument trouver une solution, même provisoire, pour la liaison entre Ker Chalon et le port par la rue de la Plage.

**YD** Nous avons alerté sur les risques graves d'atteinte à la biodiversité, si des actions fortes n'étaient pas menées pour mieux protéger les zones

fragiles sujettes entre autres à la circulation anarchique et au piétinement. Aussi sommes-nous satisfaits d'apprendre l'intervention prochaine pour la protection des abords du Vieux-Château. De manière générale, ne faudrait-il pas mettre davantage en valeur et promouvoir notre patrimoine naturel faune et flore par l'activité d'un (ou d'une) animateur (trice) spécialisé(e) en la matière ?

**BN** Une action comme celle-ci implique qu'elle soit intégrée dans le docob de Natura 2000. La municipalité, à l'heure des restrictions budgétaires de toutes sortes de la part de l'Etat, ne peut en assumer seule le portage financier.

**YD** Les insulaires plébiscitent l'idée de création d'une piscine publique. Celle-ci serait une avancée pour les scolaires obligés d'aller sur le continent pour se conformer aux obligations réglementaires. Un tel équipement inciterait également certains résidents secondaires à fréquenter l'île hors saison, et parfois à s'y installer pour la retraite. Nous en connaissons les coûts de fonctionnement importants. Des réalisations récentes montrent qu'il est possible de les minorer. Ne faudrait-il pas y songer ?

**BN** Nous n'avons jamais écarté l'idée d'une piscine. Sous l'ancien mandat municipal, nous avons exploré la possibilité de création d'un centre de remise en forme qui aurait pu porter ce projet. La crise financière que l'on connaît a généré un changement de politique de la part de notre interlocuteur. Aujourd'hui, construire et faire fonctionner un tel équipement est au dessus des moyens de notre Commune. L'arrivée du parc éolien amènera une manne financière nouvelle pour la Commune. Les investissements communaux pourront alors être développés par cette ressource nouvelle. Le projet de piscine, à n'en pas douter, redeviendra d'actualité.

**YD** Il y a un an, le processus de Natura 2000 redémarrait avec le projet de réalisation du document d'objectif (Docob). Un bureau d'études a été retenu pour cela. Le déroulé de ses interventions pour 2012 nous a été présenté. Un comité de pilotage devait être réuni cet automne. Qu'en est-il ?

**BN** Le bureau d'études poursuit ses investigations. Si le projet a pris un peu de retard, le comité de pilotage devrait néanmoins se réunir prochainement.

Interview réalisée par Patrick Levainville et Michel Charreau

